

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de

ORDAN-LARROQUE

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)

Séance du 9 septembre 2015

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 15 | 15 | 15 |

Date de la convocation
02 Septembre 2015

Date d'affichage
/ /

Objet de la Délibération

L'an deux mil quinze
et le 9 septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme EVERLET Marie-Line, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, M. Eric BOURSIN, Mr Pierre-Henri BRONCAN, Mme Patricia BRUNET, Mme Anne-Laurence CLAVEROL, M. Jean-Claude COCHET, Mr Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, Mr Michel GARROS, Mme Martine GOUZENNE, Mr Eric LASBATS, Mr Bastien LEVRARD, Mme France LIENARD, Mme Huguette PALLARES

Secrétaire de séance : Maryse DARNAUD.

OBJET : Choix du bureau d'étude pour la mission d'étude et d'assistance pour la révision du PLU d'ORDAN-LARROQUE.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 02 juin 2015 par affichage et par voie de presse. Quatre bureaux d'études ont répondu.

Après avis de la commission communale en date du 04 juillet 2015, le bureau d'étude AMENA Etudes 33 rue des lois 31000 TOULOUSE a été retenu pour un montant de 32 575 € HT.

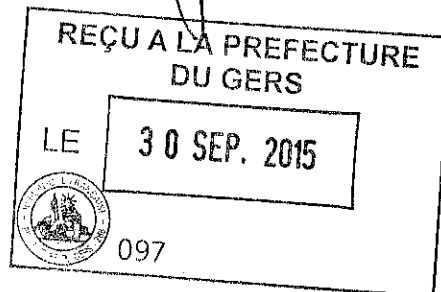
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (14 voix pour et une abstention) entérine la décision de la commission communale pour retenir le bureau d'étude susvisé, et mandate Madame le Maire pour signer les documents nécessaires à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Marie-Line EVERLET



Acte rendu exécutoire
publication

du 26 Septembre 2015